
Renvoi au comité des finances du don de 106 livres en rentes viagères que le citoyen Buchère offre à la patrie, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances du don de 106 livres en rentes viagères que le citoyen Buchère offre à la patrie, lors de la séance du 4 messidor an II (22 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 106;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25051_t1_0106_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

24

Le citoyen Eugène-Joseph Villardi, par le citoyen Buchère son fondé de pouvoir, fait don à la patrie de 106 liv. 18 s., en deux parties de rentes viagères dont il jouissoit, dit-il, sur les revenus de la République. Au 1^{er} germinal dernier, il lui étoit dû 14 mois 21 jours; il desire que l'application en soit faite aux défenseurs de la République blessés au siège de Toulon; il joint des pièces relatives à cette rente.

Mention honorable du don, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances » (1).

25

Le citoyen Prevôt, de la section Châlier, présente à la Convention un ouvrage intitulé: *Hommage à l'Eternel, ou Profession de foi des hommes libres sur la vraie religion et l'immortalité de l'ame, reconnue par le Peuple français dans la séance du 19 floréal.*

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Paris, 4 mess. II] (3).

« Citoyens Représentans

II Désirant de tout mon cœur contribuer aux bonnes mœurs à inspirer aux Republicains et principalement à la jeunesse, je m'estime heureux si la Convention nationale veut bien honorer de son suffrage le petit ouvrage que je lui présente un sie qu'ele la fait ile y a qu'ele que temps du premier catéchisme et de la civilité Republicaines; la mention honorable que vous lui accordâtes fut pour cette faible production le gage du bonheur ces 2 ouvrages circule avec succès et je n'en parle ici que parce que j'en suis redevable à votre patriotisme indulgent ».

PRÉVOST.

26

L'agent national du district de Lunéville (4) écrit à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 655,216 liv., ont été vendus 1,629,440 liv.

Que 5 adjudications de biens nationaux se sont portées à 911,330 liv., et qu'ils n'étoient évalués que 266,295 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (5).

(1) P.V., XL, 81.

(2) P.V., XL, 82. Bⁱⁿ, 5 mess.

(3) D XXXVIII, doss. 5, LXX.

(4) Meurthe.

(5) P.V., XL, 82. Bⁱⁿ, 5 mess.; M.U., XLI, 74.

27

La commission des administrations civiles, police et tribunaux observe à la Convention nationale que la plupart des mémoires qui lui sont adressés par des *forçats*, n'ayant d'autre objet que de se pourvoir en révision, il est fort inutile qu'ils lui soient envoyés.

Elle demande qu'on l'autorise à annoncer que la Convention ne recevra plus de mémoires de cette espèce, et apporte les raisons qui sont à l'appui de cette demande.

Renvoyé au comité de législation (1).

28

Foussedoire, représentant du peuple dans les départemens des Vosges et du Haut-Rhin, adresse à la Convention nationale la renonciation écrite que fait le citoyen *Boucta*, à une pension à laquelle ses services dans la ci-devant régie générale et dans la place de visiteur des rôles lui donnoient droit de prétendre.

Il joint des pièces relatives à cette pension, et ajoute que le don de ce citoyen mérite d'être accueilli favorablement par la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des finances (2).

29

Le conseil-général de la commune de Dôle (3) écrit à la Convention nationale que l'adresse qui lui a été faite par les citoyens *Gouvernet* et *Genisset*, dans laquelle cette commune est peinte comme étant en proie à *un feu secret qui la dévore et comme une seconde Vendée, ne contient heureusement qu'un tableau d'imagination*; que l'aristocratie y est atterrée, et que les idées superstitieuses ont fait place aux principes de la raison éternelle et aux maximes de la morale républicaine.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (4).

30

Les administrateurs du district de Châteauneuf (5) écrivent à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 67,872 liv., ont été vendus le 8 prairial 112,995 liv.; et que plusieurs autres portions de ces biens, évaluées 110,549 liv., ont été adjugées à la somme de 235,900 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (6).

(1) P.V., XL, 82.

(2) P.V., XL, 82. Bⁱⁿ, 5 mess.

(3) Jura.

(4) P.V., XL, 83.

(5) Mayenne-et-Loire. Aujourd'hui Maine-et-Loire.

(6) P.V., XL, 83. Bⁱⁿ, 5 mess.